

Le budget—M. Layton

Maintenant il semble qu'elles soient définitivement mises au rancart. Ce n'est là qu'un de ces tripatouillages qui avait été si mal conçu qu'il a fallu le retirer sans bruit. Mais à sa place le gouvernement propose une solution de rechange qui a l'air gauche et qui risque de se révéler elle aussi inapplicable.

Je tiens également à souligner que ce budget contient une autre mesure qui à vue de nez ne paraît pas avoir beaucoup d'influence sur les recettes mais qui en a en fait. Le gouvernement est devenu fort ingénieux dans l'art de présenter des sources de revenus cachées. Je veux parler des dispositions de la Loi sur la taxe d'accise qui concernent l'attribution des licences de gros. Le gouvernement se propose de changer leur mode d'attribution. Il est prévu qu'à partir du 1^{er} novembre 1988, ceux qui demandent une licence devront avoir vendu au moins 50 p. 100 de leurs marchandises taxables en conditions d'exemption au cours du dernier semestre de la période de 12 mois précédant la demande. En outre, les titulaires d'une licence devront déposer au plus tard le 15 février de chaque année un rapport rendant compte des marchandises exemptées ou taxables de l'année civile précédente. Pour conserver la licence, il faudra que 45 p. 100 au moins de leurs marchandises taxables aient été vendues en condition d'exemptions pendant le dernier semestre de l'année faisant l'objet du rapport. Si la licence est annulée parce que ces conditions ne sont pas remplies, le stock hors taxe donnera lieu pendant l'année qui vient au paiement de la taxe en six versements égaux.

• (1710)

Le plafond de cautionnement de ces licences est porté à 100 000 \$. L'annulation de ces licences estime-t-on engendrera une recette ponctuelle de 200 millions au cours des années budgétaires 1988-1989 et 1989-1990. Voilà encore un jeu de passe-passe—cette recette ponctuelle va se révéler lourde d'inconvénients pour les intéressés, à qui on n'a donné qu'un préavis fort insuffisant et qui n'ont été guère consultés. Pour le gouvernement, voilà une belle manoeuvre comptable qui va donner plus fière allure à ses livres. Rien ne permet de croire que les ministres s'inquiètent le moins du monde des inconvénients que cela va avoir pour les intéressés, ni du peu d'honnêteté dont témoigne ce procédé.

J'ai parlé plus tôt de la taxe d'accise. C'est effectivement une taxe qui a été très productive pour le gouvernement depuis son entrée en fonction. Nous l'avons vu prélever un cent le litre de plus par-ci et deux cents le litre de plus par-là. En fait, depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement actuel a fait augmenter le prix de l'essence de bien plus que 18c. le litre.

A compter du 1^{er} avril 1988, la taxe d'accise sur l'essence et l'essence d'aviation va augmenter de un cent le litre. La remise de taxe sur le carburant, dont bénéficient les agriculteurs, les pêcheurs et les autres producteurs du secteur primaire augmentera également de un cent le litre. Puisque les députés d'en face s'offusquent tant de nous voir utiliser des chiffres sans citer de source, permettez-moi de citer une source externe. Voici ce qu'on trouve dans la lettre de nouvelles de Peat Marwick au sujet de cette dernière augmentation de un cent du prix de l'essence:

Ce changement d'apparence anodine va rapporter des recettes additionnelles de l'ordre d'un tiers de milliard de dollars!

Je terminerai en disant que je ne tiens pas à répéter ici au sujet du budget les critiques d'ordre général que j'ai formulées en parlant du pouvoir d'emprunt le 12 février. Je veux toutefois dire une fois de plus que ce prétendu budget est pratiquement sans substance, qu'il a une forte saveur électorale, qu'il est rempli de suffisance, qu'il opère des prélèvements fiscaux en cachette et qu'il s'agit en somme d'un bien triste document.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Puisqu'il n'y a ni questions ni commentaires, passons au débat.

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à mes collègues et de pouvoir donner certaines de mes impressions sur ce budget. Je voudrais également parler du milieu dans lequel nous nous trouvons, à la fois au niveau local, à Lachine, et dans l'ensemble du pays.

Le ministre des Finances (M. Wilson) disait dans son discours du budget que nos politiques sont bonnes, qu'elles fonctionnent bien, que nous visons la responsabilité financière, que nous avons des priorités et une vision de l'avenir. Il faut comparer le choix de ministre des Finances du premier ministre avec celui de ses prédécesseurs.

Au cours des trois dernières années et demie, le Canada a bénéficié de l'attitude ferme, responsable et constante du ministre des Finances. Quatre ou cinq fois il a présenté à la Chambre des communes un aperçu de ce qui est important pour le Canada. Lors de nos premiers mois au gouvernement, les députés se rappelleront que nous étions profondément inquiets de l'augmentation explosive du déficit, des milliards de dollars s'ajoutant chaque année à notre dette accumulée qui sera transmise à nos enfants et à leurs enfants.

Le ministre des Finances a mis sur pied un cadre financier. En tant que ministres on nous a demandé de trouver des moyens de réduire les besoins du gouvernement, de réduire le déficit en diminuant les dépenses. Tel fut l'exercice, ministère par ministère.

Le premier ministre (M. Mulroney) lui-même prit l'initiative de faire diriger par le vice-premier ministre un examen de quelque 1000 programmes gouvernementaux, pour voir lesquels étaient essentiels et lesquels contribuaient au bien-être national de la façon prévue à l'origine. Nombre de ces programmes ont été supprimés ou réduits afin de limiter les dépenses.

On a prévu l'augmentation des revenus et des impôts dans certains secteurs. Étant donné la nécessité de réduire le déficit, il ne fait aucun doute que nous vivions depuis des années au-delà de nos moyens et que nous finirions par en payer le prix. Après avoir déterminé que le budget serait réduit en partie grâce à l'accroissement des recettes, le ministre des Finances et le gouvernement se sont engagés à diminuer les dépenses. Je croyais que 70 p. 100 de la baisse totale tiendrait à la réduction des dépenses. Ce chiffre a plutôt été de 80 p. 100. De la diminution totale du déficit aujourd'hui, 80 p. 100 est attribuable à la réduction des dépenses par le gouvernement et 20 p. 100, à l'augmentation des impôts prélevés auprès des contribuables.